

Image not found or type unknown



Partage de la liquidation

Par **dom02**, le **18/01/2014** à **10:48**

bonjour, je vais signer la vente de ma maison chez le notaire le 21 j'ai appris hier que mon ex refuse le partage car il n'est pas d'accord avec les sommes, vous indiquez que la vente n'aurait pu se faire si le notaire n'avait pas indiquer sur l'acte de vente pourquoi ?
le notaire peut t'il faire le partage de la somme récupérer et nous laisser agir au niveau de nos créanciers ? c'est à dire à nous de solder nos crédit ?
dom